

Prêt Entrepreneurs

WILCO INITIATIVE

Présentation du dispositif

Le prêt Entrepreneurs a pour but de financer l'amorçage commercial de jeunes entreprises innovantes franciliennes par l'apport à ses associés du prêt à taux zéro.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les prêts sont contractés par les associés opérationnels détenant au moins 5% du capital d'une startup sélectionnée dans un des parcours d'accélération thématiques opérés par WILCO. Le siège social de la startup doit être en Île-de-France et la startup doit avoir moins de 3 ans d'existence juridique. Les associés ont l'obligation d'apporter les fonds dans l'entreprise en capital ou en compte courant.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les opérations éligibles au dispositif sont :

- le renforcement des fonds propres de l'entreprise (BFR dans le cadre d'une opération commerciale, capital, etc.),
- l'effet de levier pour bénéficier d'un prêt bancaire, ou d'autres sources de financement,
- le financement d'une première embauche,
- etc.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt peut aller jusqu'à 50 000 € par associé, avec un minimum de 10 000 €, et jusqu'à 150 000 € par startup.

Pour quelle durée ?

Le remboursement est effectué par chaque associé (emprunteur) et s'effectue linéairement pendant 48 mois, via une échéance mensuelle, après 12 mois de différé de remboursement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès de Wilco Initiative.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Sociétés commerciales
- Publics visés par le dispositif
 - › Associé / Actionnaire

Organisme

WILCO INITIATIVE

- 10, rue de Moussy
75004 PARIS